

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Décision n°2026-14

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE
TRAVAUX RELATIF AU NETTOYAGE DE LA TOITURE DU
CLOCHER**

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Vu notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20260330-01 du conseil municipal en date du 30 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de nettoyer la toiture de l'église,

DECIDE

- **d'attribuer** le marché relatif aux travaux de nettoyage de la toiture du clocher à l'entreprise BODET, Agence Campanaire Ouest, située 19 Rue de la Fontaine CS 30001 49340 TREMENTINES pour un montant de 3 043 € HT (soit 3 651,60 € TTC),
- de **signer** l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de **dire** que les crédits nécessaires figurent au budget général de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité
le 9 AVR. 2026

Fait à Saint Martin d'Auxigny,
le 08/04/2026

